

Enquête sur l'Enseignement Musical Obligatoire (Suite)

Mais oui, oui, oui ! Il est indispensable que la Musique soit obligatoirement cultivée, dès l'enfance, dans tous nos établissements d'instruction. C'est le seul moyen de former à nos admirables musiciens de France, le public dont ils sont dignes et dont ils ont tant besoin. Le seul moyen de n'être pas, sous le rapport musical, *inférieur aux Allemands*... Le seul moyen, enfin, de donner toute son expansion à l'une des plus belles manifestations du génie français.

Qu'on oblige les élèves à solfier, à chanter, à entendre. Que les professeurs — même dans les classes de lettres — ne craignent pas de prononcer parfois les noms de Beethoven et de Debussy. Mais il faudra leur envoyer auparavant une circulaire pour leur en révéler la vraie prononciation... Mon ex-professeur de Rhétorique ne prononçait encore que *Bétovan* !..

Obtenez qu'on dise aux enfants *ce que c'est qu'un artiste* ; que Gabriel Fauré soit enfin, dans les lycées, un champion français autant que Carpentier... Bref, que soit abolie — bien tard, hélas ! la loi de séparation de la musique et de l'Etat !

Louis VUILLEMIN,

Critique musical à « La Lanterne ».

Le mot *obligatoirement* m'a donné le frisson ; il a évoqué les années de lycée où j'avais pris en haine Virgile et Racine. L'Art ne vit que de liberté et de passion, et je ne vois pas un pauvre diable d'élève condamné à copier, sans exemptions, cinq fois la Sonate en ut *dièse mineur*, parce qu'il a décoché une boulette de papier machée sur le nez du professeur de Musique. L'Université a une façon de faire admirer les chefs-d'œuvre, à grands renforts de pensums, de commentaires stupides et d'ukases tyranniques, qui abrutirait un hippopotame.

Et d'ailleurs quel genre de Musique imposerait-on aux enfants ? Soyez certain que les programmes scolaires seraient composés uniquement de *Mignon*, de *la Fille du régiment*, de *Samson* et *Dalila* et des chansons de M. Botrel.

Ah ! oui la Musique est le premier des arts, elle est sainte et divine et cause les plus nobles joies de la vie, mais il ne faut pas qu'on vous oblige à l'aimer. Le culte qu'on lui doit viendra naturellement, si on sait la présenter avec tendresse, si on sait en faire une récompense et non une corvée. Ayons des classes de Musique, mais facultatives, des séances orchestrales d'une audition facile, des conférences attrayantes, et surtout des programmes capables de former le goût de bonne heure. L'important serait de multiplier les concerts et d'offrir à la jeunesse les moyens d'entendre facilement de la musique — de la bonne bien entendu. Il est révoltant de constater qu'on peut, sans dépenser un sou, visiter les Musées et lire à la Bibliothèque, tandis qu'un lycéen ou un étudiant doivent renoncer à écouter de la Musique s'ils ont le malheur d'être pauvres.

Et il paraît que notre République est Athénienne. »

Frantz JOURDAIN.

« Il y a bien longtemps que la réponse à la première question du *Guide du Concert* a été donnée affirmative. En effet, au v^e siècle avant l'ère chrétienne, Platon (Protagoras) écrivait que l'on devait attacher un très grand prix à l'enseignement de la musique : « afin d'identifier en quelque sorte la mesure et l'harmonie avec l'âme des jeunes gens, pour que, devenant plus doux, plus mesurés, mieux d'accord avec eux-mêmes, ils soient plus capables de bien parler et de bien agir. » Toute la vie de l'homme, ajoute-t-il, a besoin d'*eurythmie* et d'*harmonie*.

Quels moyens ? Oui rendre obligatoire l'étude de la musique dans toutes les écoles. Mais, avant tout ne confier cette mission délicate de l'enseignement musical, qu'à *des musiciens convaincus* que la musique est un langage subtil capable d'exprimer les plus nobles sentiments. Il y a, hélas ! trop de professeurs de musique dont la science ne dépasse guère celle d'un médiocre élève !... Puisqu'on exige des titres pour enseigner les belles lettres, *pourquoi n'en exigerait-on pas pour avoir le droit d'enseigner la musique ?*

NAGAND,

directeur de la Schola Cantorum
d'Arles en Provence.

« Assurément il serait à souhaiter que les enfants apprirent la musique dès l'école primaire. Mais je ne crois pas très fermement à la vertu de « l'obligation ».

Cependant il serait bon de risquer une tentative, ne fût-ce que pour satisfaire la conscience : enseigner un peu de solfège aux enfants des écoles, et ensuite leur ouvrir le trésor de nos chants du terroir... depuis les temps reculés jusqu'à nos jours — exclusivement. Mêler à cet enseignement un peu d'histoire de la musique, en évitant l'absurde ostracisme qui sévit en tant de lieux où l'on ne sait comprendre la musique, à ne pas rejeter les frais et pimpants chefs-d'œuvre de notre ancien opéra-comique, par exemple, sous prétexte qu'ils ne sont pas conformes aux dogmes et procédés de certains cuistres, »

René BRANCOUR

Conservateur du Musée du Conservatoire.

« La Musique doit être considérée, non comme un « art d'agrément » mais comme une langue universelle. L'étude de cette langue doit trouver sa place dans les programmes scolaires, au même titre que toutes les branches de l'enseignement qui font l'objet d'*études journalières*.

C'est une erreur de croire que la langue musicale nécessite des dons spéciaux. Des expériences récentes ont montré, bien au contraire, qu'elle est à la portée de tous et qu'il faut beaucoup moins de temps pour apprendre aux enfants à lire couramment la musique *dans toutes les clefs* que pour leur apprendre à lire les français.

Mais, pour arriver à ce but, il faut rajeunir la pédagogie et simplifier les méthodes.

M. LE BOUCHER,

Directeur du Conservatoire de Montpellier.